

VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE.

PRESIDENCE de Madame Monique LE SAINT jusqu'à la délibération n° 2007.02.04

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, Mme Anne de la BURGADE (représentante de M. Olivier LEBRUN), Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Claude VUILLIET, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN (à partir de la délibération n° 2007.02.01), M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Olivier LEBRUN représenté par Mme Anne de la BURGADE,
M. Jean-Claude BOSONNET.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 07 février 2007

Date d'affichage de la convocation : 07 février 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 32

N° de l'ordre du jour :

2007.02.13 Convention avec le Conseil général de l'Essonne pour la prise en charge sur l'année 2007 de 50% des coûts de fonctionnement du service de collecte et de traitement des déchets toxiques réceptionnés à la déchetterie de Bièvres,

- M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

27.02.07

La déchetterie intercommunale de Bièvres est un point de collecte de déchets ménagers spéciaux. Le Conseil général de l'Essonne accompagne la mise en œuvre de tels services dans le cadre de ses actions en faveur de la protection de l'environnement.

Le Conseil général de l'Essonne propose le renouvellement pour l'année 2007 de la prise en charge à hauteur de 50% des coûts de fonctionnement du service de collecte et de traitement des déchets toxiques réceptionnés à la déchetterie.

La convention jointe en annexe fixe les modalités de collecte sélective des déchets ménagers spéciaux à la déchetterie de Bièvres et les dispositions financières afférentes.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire,

1. *Autorise le président ou son représentant à signer la convention avec le Conseil général de l'Essonne pour l'année 2007*
2. *Dit que les dépenses seront inscrites au budget de la communauté de communes de Versailles Grand Parc à l'article 611 « contrat de prestations de service avec les entreprises »*

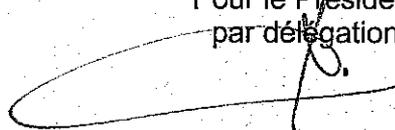
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégué,



Pascal Guéant
Directeur général des services

PREF 78
27.02.07